



HAL
open science

Changement climatique

Arnaud Sergent

► **To cite this version:**

Arnaud Sergent. Changement climatique. Colin Hay; Andy Smith. Dictionnaire d'économie politique, Presses de Sciences Po, pp.68-80, 2018, Références, 9782724623109. 10.3917/scpo.smith.2018.01.0068 . hal-04551199

HAL Id: hal-04551199

<https://hal.inrae.fr/hal-04551199>

Submitted on 18 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Changement climatique

Arnaud SERGENT

La question du changement climatique est souvent associée à une controverse majeure qui oppose ceux qui reconnaissent l'existence du changement climatique et ses causes anthropiques à ceux qui minimisent le problème environnemental, ou remettent en question les éléments scientifiques qui en attribuent la responsabilité à l'activité humaine. Ce premier niveau de controverse met en jeu la question de la validité des faits scientifiques et de leur incorporation dans un schéma global d'interprétation du monde mais il révèle aussi l'existence d'un second niveau de controverse en lien avec la nécessité du changement et de l'action (Pottier, 2011). Il s'agit alors de débattre sur les voies de transformation de la société permettant de répondre à la crise climatique et de façon plus centrale sur l'évolution du capitalisme en tant que modèle principal d'organisation économique, sociale et politique. L'objectif de cette entrée est d'appréhender ce second niveau comme un problème d'économie politique qui interroge sur les conditions de mise en politique d'une situation critique de (re)production du capitalisme. Le caractère critique de la situation renvoie autant à la dimension conflictuelle des rapports entre les parties engagées dans la controverse qu'à la dimension contingente du phénomène (Hay, 2007). Autrement dit l'analyse en terme de controverse vise à appréhender le capitalisme à l'épreuve du changement climatique d'une part comme un processus institué autour de postures épistémologiques variées en prises avec différentes modalités de couplage entre économie et environnement ; d'autre part comme un processus potentiellement instituant, qui contribue à orienter la transformation des institutions qui gouvernent l'économie et à redessiner les nouveaux contours d'un « capitalisme climatique ».

La croissance économique à l'épreuve d'un problème environnemental global

En 2016, les parties signataires de l'accord de Paris sur le climat reconnaissent que « les changements climatiques représentent une menace immédiate et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines et la planète » mais ils sont devenus un problème environnemental global dès 1990, à la sortie du premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIECC). En dépit des nombreux débats qui ont accompagné la parution de ces conclusions scientifiques, cette date marque l'avènement d'un contexte d'incertitude forte quant à la pérennité des modèles de développement et, plus particulièrement, au sujet des conditions d'articulation entre croissance économique et protection de l'environnement.

La voie de l'adaptation du capitalisme : le développement d'une économie carbone

Au cours des années 1970, la crise pétrolière et la multiplication des problèmes environnementaux ont déjà conduit un certain nombre de scientifiques et d'organisations environnementales à poser la question des limites de la croissance économique en lien avec la raréfaction et la dégradation des ressources naturelles (Meadow *et al.*, 1972). Lorsque la question du climat s'impose, à la fin des années 1980, comme un sujet d'inquiétude dans les arènes internationales, de nombreux économistes de l'environnement vont chercher à dépasser ce fatalisme (accusé de s'inscrire dans une logique néomalthusienne) en fondant les bases d'une croissance économique découplée de la dégradation de l'environnement. L'économie de marché est alors

considérée comme étant en capacité d'intégrer un système d'incitation susceptible d'infléchir l'activité des industries polluantes. Selon David Pearce (1992), la cible de cette « économie verte » est le comportement individuel. Celui-ci doit évoluer pour garantir la soutenabilité de l'économie, c'est-à-dire assurer la reproduction d'un modèle de croissance qui limiterait ses besoins en matière et en énergie.

Durant les années 1990, émergent les fondements d'une « économie carbone » qui intègre le risque que fait peser le réchauffement sur toutes les économies et envisage une croissance décarbonée. Dans le sillon des conférences internationales dédiées à la création d'un régime international sur le climat se développe un courant volontariste qui rejette très tôt les postures climatosceptiques et travaille à la mise en place d'outils économiques permettant la création d'un marché du carbone. Le changement climatique serait la conséquence « d'une défaillance du marché », voire même de la plus importante que le monde ait connue. Le défi consisterait à corriger ses règles de fonctionnement afin de limiter les distorsions consécutives à une surexploitation des services environnementaux. Pour certains, ces outils seraient même propices à une nouvelle dynamique de développement qui pourrait contribuer à rééquilibrer les inégalités Nord-Sud. Les deux outils envisagés sont la taxation et les échanges de quotas d'émission. Les deux systèmes misent largement sur un mécanisme de marché (et les choix des individus et des firmes) pour décider de ceux qui contribueront aux objectifs de réduction des émissions, tandis que les gouvernements sont eux chargés de définir des mesures incitatives assez générales (*via* les taxes) et/ou des plafonds aux niveaux de pollution (quotas d'émission).

De manière générale, ce discours néolibéral fonde les bases d'une « nouvelle économie de la pollution » (Weale, 1992) qui discréditent l'efficacité et la légitimité des politiques classiques de type *command-and-control* et présente les mécanismes de marché comme la solution aux changements climatiques. Suite à la signature (1992) puis l'entrée en vigueur (1994) du premier accord international sur le climat et à l'engagement des pays développés à réduire leurs émissions, le système de taxes a été peu plébiscité par les gouvernements alors que celui des quotas s'est imposé comme l'instrument principal des politiques climatiques (Koutstaal, 1997). Ce système ouvre la voie au développement d'une finance carbone soutenue par plusieurs États, de nombreux intérêts privés et même des Organisations non gouvernementales (Newell, Paterson, 2010).

La voie de la réforme du capitalisme : la modernisation écologique

À la fin des années 1980, en opposition aux visions apocalyptiques de la crise environnementale, on assiste, aussi, en Europe à la naissance d'un autre courant, cette fois en sciences sociales, autour du concept de « modernisation écologique » (ME). Inspirés par les politiques réformistes qui se développent en Europe du Nord dans le domaine de l'environnement, ces scientifiques veulent démontrer qu'une articulation entre économie et écologie est possible dans le cadre d'une économie de marché, voire d'un capitalisme, qui serait modernisée sur la base notamment d'innovations dans le domaine des écotechnologies (Jänicke, 2008). Les problèmes liés au changement climatique sont avant tout considérés comme des problèmes sociaux, techniques et économiques dont la prise en charge passe par le changement des pratiques, des discours et des institutions.

Dans une perspective schumpétérienne et néofonctionnaliste, ces auteurs appréhendent les problèmes environnementaux comme un enjeu de modernisation du capitalisme plutôt que comme une remise en cause de ses principes intrinsèques et de sa logique d'accumulation (White *et al.*, 2016). Selon eux les institutions sociales de la modernité, qui sont à l'origine de la société industrielle, doivent (et surtout peuvent) être transformées en

tenant compte des contraintes environnementales (Buttel, 2003). La protection de l'environnement, et tout particulièrement la lutte contre le changement climatique, ne serait pas une menace pour l'économie mais au contraire une condition préalable pour une croissance soutenable (Fisher, Freudenburg, 2001).

Le concept de ME englobe à la fois une perspective analytique qui cherche à théoriser la capacité transformatrice des démocraties libérales capitalistes et une perspective normative-prescriptive qui trace le chemin d'une évolution « réaliste » et « écologique » des systèmes de production et de consommation (Buttel, 2000 ; Osland, 2016). Du point de vue théorique, Buttel (2000) estime qu'il existe une grande proximité entre les approches des fondateurs de l'École de la ME et les travaux d'Ulrich Beck (1992) sur la modernisation réflexive. Ils partagent la même vision du rôle de l'État dans le capitalisme avancé (moins de bureaucratie et de centralisation), sont sceptiques par rapport à l'efficacité des positions environnementales radicales mais surtout pensent que la solution aux problèmes posés par la modernisation, l'industrialisation et la science, c'est davantage de modernisation, d'industrialisation et de science.

Du point de vue prescriptif la ME s'est imposée comme un socle fondateur des politiques environnementales. La notion de développement durable introduite dans la Stratégie Mondiale de la Conservation en 1980 et promue par les Nations-Unies lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 est directement inspirée par les principes de la ME (Hajer, 1995). De même, les stratégies dites d'Intégration politique de l'environnement, comme celle promue au sein de l'UE, découlent du principe selon lequel les objectifs environnementaux doivent être déclinés comme des principes transformateurs de chacune des politiques sectorielles (Sezgin, 2013).

La voie du remplacement : la révolution écologique

En désaccord profond avec l'idée qu'il serait possible d'opérer un découplage entre la croissance économique et le changement climatique sans remettre en question en profondeur les structures fondatrices du capitalisme et du développement industriel, un certain nombre de travaux en sociologie de l'environnement et en économie politique adoptent une posture plus radicale que les précédentes. Deux concepts majeurs vont ainsi émerger dans les années 1980-1990 en opposition au réductionnisme de l'économie de l'environnement et au dogmatisme de la ME : *The Treadmill of production (TOP)* et *The Metabolic rift (MR)*.

Les sociologues américains à l'origine du concept de TOP ont envisagé le système de production capitaliste et ses relations avec les systèmes écologiques sous l'angle des échanges de matière (Schnaiberg, 1980). D'un côté les sociétés extraient de la matière ou la dégradent au sein de l'écosystème, de l'autre elles rejettent des déchets et provoquent des pollutions. Il s'agit d'un processus historique qui tend à s'accélérer et à changer d'échelle ce qui entraîne à terme la société dans une impasse. Selon eux l'origine de ce phénomène n'est pas monocausale (population, technologie...) mais elle implique l'ensemble des propriétés systémiques du capitalisme. Ils considèrent que la compétition entre les détenteurs de capital est un des moteurs de cette dynamique qui détruit l'emploi et affecte la société plus largement. Toutefois ils soulignent aussi que l'État accompagne ce processus en compensant les coûts associés et en encourageant la course en avant du TOP.

Les écomarxistes (Clark, Foster, 2009) qui ont développé le concept de MR problématissent aussi la disjonction entre la production capitaliste et le système écologique. Ils reprochent toutefois au TOP de ne

considérer que l'aspect quantitatif, à travers notamment l'effet de changement d'échelle, sans véritablement remettre en question l'ensemble du système d'accumulation. Ils s'appuient en effet sur une nouvelle lecture de Marx qui met en évidence le fait qu'il a très tôt posé le problème des limites écologiques au développement du capitalisme, notamment sur la question agricole et sa dépendance aux ressources extraites du sol. Cette approche écomarxiste considère ainsi que le capitalisme a une propension à détruire ses conditions écologiques de reproduction dans la mesure où le mécanisme d'accumulation s'établit au détriment de la nature. Cette lecture écomarxiste du système économique est couplée aux travaux en écologie et en thermodynamique qui cherchent à connaître les limites productives de la nature.

Ces deux approches envisagent la nature comme un système externe au système social, et sont largement inspirées des travaux sur l'équilibre des systèmes écologiques des années 1960 et 1970. Dès le début des années 1990 ils ont considéré que le changement climatique était la manifestation la plus évidente de la destruction du capitalisme par lui-même. On leur reproche aujourd'hui de ne pas intégrer les récents développements en écologie et en géographie qui problématisent les rapports homme-société de manière plus dynamique et interdépendante (White *et al.*, 2017). Leur diagnostic est jugé par leurs détracteurs comme « catastrophistes » et fondé sur une vision dualiste de l'équilibre homme-nature (White *et al.*, 2016), ils n'envisagent pas d'autres alternatives que la révolution écologique et le remplacement du capitalisme.

La mise en politique du changement de modèle de gouvernement du capitalisme

Nous venons de voir que la controverse autour de l'impact du changement climatique sur le capitalisme s'organise autour de trois visions différentes de la compatibilité entre croissance économique et protection de l'environnement. Mais elle donne aussi lieu, dans le même temps, à un débat sur l'avenir des institutions de gouvernement de l'économie.

Politiser la mise en place d'une gouvernance climatique mondiale

La voie de l'adaptation du capitalisme tracée plus haut s'appuie aussi sur un travail de mise en politique important autour de l'enjeu de constitution d'une gouvernance climatique mondiale. La solution néoclassique requiert en effet la création d'un environnement institutionnel stable et global permettant le déploiement d'une économie carbone et la réduction des incertitudes en matière de répartition de l'effort climatique (Eyckmans, Finus, 2008). L'adaptation du capitalisme au nouvel impératif environnemental nécessite d'articuler économie carbone et globalisation dans une logique de renforcement mutuel. L'enjeu consiste d'un côté à démontrer que la globalisation peut s'emparer du bien public – et pas seulement des intérêts des grandes firmes – pour mettre en œuvre des politiques climatiques et, de l'autre, à s'appuyer sur les institutions internationales pour imposer l'économie carbone en enrôlant les États et les organisations internationales (French, 2002).

À l'heure où se négociaient les accords climatiques mondiaux sur les objectifs de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), les débats dans le domaine des relations internationales opposaient les approches néoréalistes et institutionnalistes libérales autour du concept de régime international sur le changement climatique (Agrawala, Andersen, 1999 ; Najam *et al.*, 2003 ; Grasso, Roberts, 2014). Les approches libérales mettaient notamment en avant les enjeux de structuration d'une architecture institutionnelle permettant de limiter les coûts de transaction relatifs aux accords internationaux (Paterson, 1996). Partant de ces considérations il

existe une pression en faveur de la création d'un régime climatique international intégré et contraignant qui assure un environnement institutionnel partagé pour le déploiement des politiques climatiques (Hass *et al.*, 1993).

Ces travaux sur les régimes internationaux vont se heurter rapidement au constat de l'incapacité des États à faire converger leurs intérêts. Ils s'intéressent alors progressivement aux concepts de régime complexe (Abbott, 2012) ou de gouvernance polycentrique (Ostrom, 2010) qui, tout en étant considéré par certains comme non optimal (Keohane, Victor, 2011), rendent mieux compte de l'imbrication des arrangements institutionnels qui composent la politique climatique à l'échelle internationale (Victor *et al.*, 2005). La mise en politique d'une gouvernance climatique ne concerne alors plus seulement les États, mais l'ensemble des organisations publiques à toutes les échelles de gouvernement.

La dépolitisation du gouvernement de la transition

Les tenants de la ME partent du constat d'échec de l'État – *State failure* (Jänicke, 1990) – à traiter les problèmes environnementaux et à s'inscrire dans une nouvelle forme de « rationalité écologique » (Mol, Spaargaren, 2000). Ils considèrent donc que la gouvernance climatique peut être prise en charge par les entreprises et par les acteurs privés et que les modes de gouvernement doivent s'adapter pour accompagner les transitions sociotechniques dont ils sont le moteur.

Il existe de nombreux travaux en sciences politiques et en sciences du management qui s'intéressent aux conditions dans lesquels les entreprises développent leurs propres systèmes de régulation et s'imposent des standards sociaux et environnementaux (Prakash, Potoski, 2006). De même les travaux en économie de l'innovation mettent en évidence la capacité des entreprises à intégrer les enjeux environnementaux et à redéfinir leur modèle industriel à travers le développement de nouveaux processus de production, produits ou services (Porter, Kramer, 2011). L'ensemble de ces approches plaident en faveur d'une logique "win-win" fondée sur l'intérêt stratégique des entreprises à modifier leurs pratiques pour conserver leur avantage compétitif. Pour de nombreux néo-institutionnalistes en sociologie, créer les conditions d'un marché et d'un environnement compétitif favorable à ce type de stratégie n'est pas uniquement de la responsabilité des acteurs publics. Au contraire les acteurs privés peuvent aussi agir sur leur « champ organisationnel » (DiMaggio, 1991) à travers des formes conflictuelles de lobbying mais aussi des formes d'action plus coopératives qui institutionnalisent de nouveaux cadres normatifs et cognitifs (Levy, Rothenberg, 2002). L'exemple de la diffusion des concepts de "corporate environmentalism" ou de "green economy" illustre cette capacité des entreprises à se positionner comme des acteurs importants de la résolution de la crise climatique (Jermier *et al.*, 2006).

Dans le prolongement de ces réflexions, les travaux autour de la ME ont donné lieu à des développements en matière de gouvernance de la transition durable (*Sustainable transition Management*). Sur la base d'une vision systémique et évolutionniste du changement qui met en avant les rapports d'interdépendance entre l'initiative privée et le contexte institutionnel, plusieurs auteurs néerlandais se sont intéressés à la gouvernance de la transition. Ils militent ainsi en faveur d'une approche prescriptive et normative qui s'appuie sur le retour d'expérience, et notamment sur les initiatives conduites aux Pays-Bas dans le cadre du programme de transition énergétique mené au début des années 2000 (Loorbach, 2010). L'ambition qu'ils affichent n'est pas tant de mettre en discussion les fondements analytiques et théoriques de la gouvernance que de proposer un cadre

opérationnel et flexible de traitement de problèmes environnementaux. Cette approche dite « réflexive » est fondée sur une logique de recherche du consensus et mise sur les effets d'apprentissage pour conduire à une organisation plus efficiente de la gouvernance. La rationalité écologique est censée permettre l'arbitrage entre les visions concurrentes en offrant à travers la projection dans le futur un moyen de s'extraire des contingences présentes.

La ME abrite une multitude d'approches qui vont de la modernisation faible à la modernisation forte, selon le degré de rupture envisagé. Mais dans l'ensemble elles n'envisagent pas le conflit comme un moteur constructif du changement et restent attachées à l'idée que les sociétés industrielles peuvent être réformées par de simples ajustements.

La repolitisation des conditions de régénération du capitalisme

L'ensemble de la littérature qui s'inscrit dans une perspective incrémentale du changement social va susciter de vives critiques de la part de ceux qui considèrent que la crise climatique nécessite de se saisir des « spécificités du changement climatique en tant que phénomène politique » (Paterson, 1996 : 65) et de développer une théorie critique qui permette d'envisager un changement radical des institutions politiques, économiques et sociales du capitalisme (Warner, 2010 ; Pelling *et al.*, 2011). Ils reprennent à leur compte l'idée d'une vision pluraliste de la gouvernance environnementale mais remettent en question les conceptions managériales et apolitiques du processus de décision et de régulation des rapports de pouvoir.

Une part importante de ces approches critiques accorde un intérêt tout particulier aux enjeux analytiques et théoriques que soulève la dimension politique du changement climatique. Ils défendent ainsi l'idée qu'une économie politique écologique doit s'attacher à comprendre comment l'imbrication des institutions et des intérêts économiques et politiques génère les problèmes environnementaux ou empêche les sociétés de s'en préserver (Newell, 2015). L'objectif est notamment de s'intéresser en profondeur à la transformation de l'État et de ses rapports avec les acteurs privés sur les nouveaux enjeux de reproduction du capitalisme (fiscalité verte, innovations technologiques...). La problématique environnementale n'est pas envisagée comme un enjeu autonome et spécifique mais comme le produit de la configuration actuelle des rapports de pouvoir politique et social. En suivant des approches néo-gramsciennes, certains montrent ainsi comment se forment des coalitions entre l'État, le capital et la société civile autour d'un discours hégémonique (« Économie verte » ; « développement durable ») qui assimile la critique environnementale pour assurer le renouvellement du modèle classique d'accumulation capitaliste (Wanner, 2015). D'autres, en s'inspirant des travaux de Karl Polanyi, questionnent la marchandisation de la nature par l'économie carbone et la participation de l'État à la reproduction du projet néolibéral (Goven, Pavone, 2015). La gouvernance technomanagériale qui en découle est alors envisagée comme une forme de contrôle de la démocratie permettant d'atténuer la pression sociétale liée aux enjeux environnementaux. De même la création d'un marché du carbone témoigne d'un renoncement des pouvoirs publics à contrôler les émissions de GES au profit des acteurs privés (Böhm, Dabhi, 2009) et d'une extension des mécanismes de financiarisation au domaine des biens communs (Lohmann, 2012). Une économie politique du « marché carbone » suggère ainsi que l'enjeu n'est pas tant de créer des institutions pour résoudre le problème climatique que d'assurer la persistance des institutions marchandes malgré ce problème.

L'ensemble de ces perspectives critiques d'inspiration néomarxistes et écosocialistes sont *a priori* peu enclines à adopter une posture prescriptive en matière de gouvernance. Toutefois, leur lecture des déterminants sociopolitiques à la crise climatique rejoint largement l'écologie politique qui dénonce les rapports de domination à l'œuvre dans la gestion et la dégradation des ressources naturelles (Cavanagh, Benjaminsen, 2017). En traitant la problématique climatique sous l'angle de la justice environnementale, ces auteurs mettent en avant l'imbrication des questions écologiques et sociales. Ils militent pour qu'une éthique du changement social soit associée à un renouvellement des mécanismes de financement de l'économie, à un renforcement du rôle des communautés locales et à des formes décentralisées de pouvoir.

La mise à l'épreuve du capitalisme par le changement climatique a été présentée ici comme une controverse scientifique qui mobilise l'ensemble des sciences sociales autour des voies de conciliation entre croissance économique et protection de l'environnement et autour des conditions de transformation des modes de gouvernement de l'économie. Les trois grandes postures identifiées (adaptation, réforme, remplacement) ont en commun de problématiser l'évolution du capitalisme à travers ses dynamiques institutionnelles. Pour les premiers, le changement climatique est la manifestation d'une contrainte qui limite les capacités d'accumulation du capital traditionnel mais qui peut être intégrée aux institutions de marché, voire même constituer une opportunité d'étendre au capital naturel les possibilités d'accumulation. Pour les partisans de la réforme, la pression s'exerce davantage sur les institutions de gouvernement et sur les institutions sociales qui organisent les conditions de (re)production du capital. Dans cette perspective, comme dans la précédente, le sens du changement institutionnel repose sur une ontologie du changement social rationaliste et évolutionniste. Ces approches envisagent ainsi la technologie et la capacité de choix rationnel des individus comme des formes d'autonomisation de la société vis-à-vis du déterminisme environnemental. À l'inverse ceux qui adoptent une lecture néomarxiste de la crise environnementale mettent en avant le déterminisme des structures du capitalisme et problématisent les conditions de reproduction des rapports de domination en lien avec le déploiement des politiques climatiques. Autrement dit, d'un côté la dimension politique du problème climatique est largement subordonnée aux déterminants économiques et sociotechniques ; de l'autre elle se dissout dans un matérialisme historique qui prive le changement social de toute forme de contingence. Dans ce contexte une économie politique institutionnaliste d'inspiration constructiviste offre l'opportunité, non seulement de réévaluer les conditions de résistance ou de transformation des différentes formes institutionnelles du capitalisme à l'aune des enjeux environnementaux¹, mais aussi d'envisager dans quelle mesure l'éthique environnementale s'impose comme une valeur support de l'émancipation politique face aux principes de rationalité et de modernité (Warner, 2010).

Références clés

BUTTEL Frederick H., "Ecological Modernization as Social Theory", *Geoforum*, 31 (1), Feb. 2000, p. 57-65.

¹ Peter Newell et Matthew Patterson (2011) parlent de "*Climate capitalism*", ici on préférerait la forme plurielle de "*Climate capitalisms*".

Sergent A., 2018, Changement climatique, in Smith A., Hay, C. (ed.), *Dictionnaire d'économie politique*, Presses de Sciences Po, p. 68-80.

NEWELL Peter, PATERSON Matthew, "The Politics of the Carbon Economy", in BOYKOFF Maxwell T. (ed.), *The Politics of Climate Change: A Survey*, 1st ed., London/New York NY, Routledge, 2010, p. 80-99.

WEALE Albert, *The New Politics of Pollution*, Manchester/New York, Manchester University Press/St. Martin's Press, "Issues in environmental politics", 1992.

WHITE Damian F., RUDY Alan P., *Environments, Natures and Social Theory: Towards a Critical Hybridity*, London/New York NY, Palgrave Macmillan, "Themes in social theory", 2016.